

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 03 JUILLET 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*  
mardi 27 juin 2023

*Mis en ligne :*  
vendredi 7 juillet

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

Présents : 20  
Votants : 27  
Quorum : 15

**Présents à partir du point 3 :** CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DORIA Anne, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien.

**Procurations de vote et mandataires à partir du point 3 :** ANDRE-SABOURDY Isabelle donne pouvoir à MAHEO Aude, BONNAFOUS Catherine donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, PEROT Marlène donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, POINTIER Vincent donne pouvoir à JOUAULT Jaroslava, SOUQUET Eric donne pouvoir à LEFEUVRE Gaël.

**Absents à partir du point 3 :** SIMON Didier, VALLEE Priscilla.

Madame JOUAULT Jaroslava est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 27 juin 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**Point N° 3**

**Délibération n° 2023-64. Finances : Subvention fonds de concours de Rennes Métropole pour la rénovation énergétique de la mairie / validation**

Rapporteur : Jaroslava JOUAULT

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** l'avis de la commission ressources en date du 27 juin 2023,

**CONSIDERANT** que la commune peut bénéficier d'une aide financière de Rennes Métropole dans le cadre du fonds de concours de soutien à l'investissement communal ;

**CONSIDERANT** que le bureau métropolitain de Rennes Métropole du 13 avril 2023 a décidé d'attribuer un fonds de concours de 130 057 € à la commune de Thorigné-Fouillard pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **décide à l'UNANIMITE :**  
**D'AUTORISER** la signature de la convention financière et d'accepter le fonds de concours.

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Gaël LEFEUVRE

